

375

100 139 90

153 103 102

調

23 150

10.5

53 ES

128 167

53

103 10

E ES

150 10

185 \$10

100 123

13

100 83

100 100

100

100

90

155

500

953 53 103

863 53

53 100

100

E38 185

613

133 100

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2023 Délibération n° DEL-2023-0456

Objet: Participation au programme IPCE12

Nombre de sièges : 74 Membres en exercice: 74

Présents: 58 Pouvoirs: 9 Absents: 0 Excusés: 16 Pour: 64 Contre: 0

Abstention: 2 N'ayant pas pris part au vote : 1

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

2 7 DEC. 2023

et publié le

2 7 DEC. 2023

Secrétaire de séance : Jean-François CLAPPAZ Le lundi 18 décembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 12 décembre 2023.

Présents: Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD. Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, llona GENTY, Martin GERBAUX, GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, PETEX, Valérie Serge POMMELET, QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoirs: Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Christophe DURET à Anne-Françoise BESSON, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Franck REBUFFET-GIRAUD à Régine VILLARINO, Sophie RIVENS à Alexandra COHARD, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20231218-DEL-2023-0456-DE Date de télétransmission : 27/12/2023 Date de réception préfecture : 27/12/2023

Monsieur le Président rappelle que la filière microélectronique est particulièrement implantée et stratégique au niveau régional et représente 25 500 emplois sur le bassin grenoblois. Sur le territoire du Grésivaudan, STMicroelectronics et SOITEC emploient près de 7 000 salariés.

Le caractère stratégique de cette filière est lié à la présence de ses composants dans l'ensemble des filières industrielles (automobile, énergie...).

Trois pôles se partagent aujourd'hui la production de ce secteur : les Etats-Unis, l'Asie (Japon, Corée, Taïwan) et - plus modestement - l'Europe (Pays-Bas, Allemagne, France et Italie).

Les programmes nationaux « Nano » d'aide à la Recherche & Développement (R&D) des industriels du secteur s'inscrivent dans le cadre d'un « Projet Important d'Intérêt Commun Européen » (Important Project of Common European Interest ou IPCEI), dispositif de financement de l'Union européenne impliquant une vingtaine de pays. Ils reposent sur la collaboration entre des chefs de file industriels, des laboratoires et des PME. Le CEA-Leti y joue un rôle central, ainsi que plusieurs laboratoires publics grenoblois (UGA / CNRS - TIMA, IMEP-LAHC, LTM, Gipsa Lab, G2elab).

3 programmes « Nano » se sont succédés depuis la création de la Communauté de communes Le Grésivaudan : Nano 2012, Nano 2017 et Nano 2022 (ou IPCEI 1).

Ces programmes permettent de créer et conserver des emplois en projetant les recherches sur les futures applications des nanotechnologies. Les deux premiers projets ont permis de créer 1 080 emplois sur le territoire.

A titre d'illustration, le bilan sur la période du programme Nano 2022 pour les deux chefs de file est le suivant :

Pour STMicroelectronics:

- 600 brevets annuels déposés par les entités de ST en Isère
- 150 thésards/an sur les deux sites isérois
- Plus de 1 200 emplois créés

Pour SOITEC:

- 600 emplois créés
- 60 M€ investis
- Un chiffre d'affaires multiplié par 2,5 pour atteindre 1,1 Mds € en mars 2023.

Le Grésivaudan est appelé à se prononcer sur sa participation à l'IPCEI 2, dit IPCEI ME CT (Microélectronique et Connectivité).

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20231218-DEL-2023-0456-DE Date de télétransmission : 27/12/2023 Date de réception préfecture : 27/12/2023

L'un des objectifs du plan IPCEI 2 (ou Nano 2026) est d'assurer l'indépendance européenne et de garantir la sécurité d'approvisionnement en composants électroniques clés. La crise sanitaire a renforcé cette nécessité d'indépendance européenne avec une volonté forte annoncée: doubler la part de marché européenne de semi-conducteurs pour atteindre 20% de la production mondiale d'ici 2030, d'où l'importance de ce programme.

E8

137

152

[3]

130

100

123

ES 181

163 63 53

100 10

100

103

153

1915

183

1935 133

100

193

150

H 1925 193

163 138

100 13

100

153 130 53

programme apparaît comme le prolongement, l'élargissement l'approfondissement de Nano 2017 qui s'est déroulé de 2013 à 2017, puis Nano 2022 de 2018 à 2023. Comme pour Nano 2022, l'IPCEI 2 permet de financer la R&D et la pré-industrialisation des entreprises.

Toutefois, les objectifs des partenaires évoluent avec ce nouveau programme, en ciblant spécifiquement des problématiques environnementales et sociétales, et plus spécifiquement:

- L'amélioration du cycle de vie des composants pour en réduire l'impact environnemental (réduction des consommations d'énergie, eau et matériaux pour les produire et les utiliser, amélioration de leur fiabilité et allongement de leur cycle de vie),
- Des applications liées à la transition environnementale (électronique de puissance pour la décarbonation des mobilités et le photovoltaïque, et imagerie pour les véhicules autonomes, l'observation scientifique et la protection des données), à la santé et au vieillissement des populations (détection, diagnostics, traitements chroniques...).

En France, le plan IPCEI est porté par 11 chefs de file (dont STMicroelectronics et 80 sociétés accompagnantes).

L'Etat s'est engagé à apporter des aides à hauteur de 1 milliard € dans ce programme.

Sur 130 projets initialement présélectionnés au niveau national par la Direction Générale des

Entreprises à l'été 2022, 114 ont finalement été déposés. Le CEA est impliqué dans tous les projets. L'UGA et le CNRS (TIMA, IMEP-LAHC, LTM, Gipsa Lab, G2elab) sont également présents sur de nombreux projets.

A l'échelle régionale, 41 projets ont été soumis, pour un budget total de plus de 51 M€ et un besoin d'aide d'un peu moins de 21 M€.

Grenoble-Alpes Métropole a délibéré le 29 septembre 2023 pour apporter un soutien à hauteur de 3,759 M€ à ce programme.

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20231218-DEL-2023-0456-DE Date de télétransmission : 27/12/2023 Date de réception préfecture : 27/12/2023

Les entreprises du Grésivaudan participant à ce projet sont :

- STMicroelectronics (chef de file)
- SOITEC (chef de file)
- Unity SC (équipements d'inspection de plaquettes de puces, 70 salariés)
- lotize (société spécialisée dans les solutions de connectivité pour l'Internet des Objets, 9 salariés).

SOITEC prévoit la création de 700 emplois directs dans la cadre de ce projet. Son investissement s'élèvera à 590 M€.

Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 10 M€. La répartition entre les partenaires est la suivante :

- CEA-Leti pour 3 M€
- SOITEC pour 6 M€
- Unity SC pour 663 600 €
- lotize pour 261 000 €.

La mise en œuvre de cette proposition nécessitera l'approbation de conventions financières avec chacun des partenaires bénéficiaires de l'aide.

Une délibération ultérieure viendra préciser les modalités de paiement ainsi que l'ensemble des partenaires financés.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- S'engager dans le programme IPCEI 2 à hauteur de 10 M€ sur 4 ans à partir de 2024,
- L'autoriser à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 64 voix pour ; 2 abstentions : Claudine GELLENS, Martin GERBAUX et 1 n'ayant pas pris part au vote : Nelly GADEL).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé tous les membres présents. POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 18 DEC. 2023

Le Président, Henri BAILE

